

La circulaire n° 2011-128 du 26 août 2011, les arrêtés du 19 mai 2015 et du 02 février 2016 définissent le cadre national applicable à la classe de 3^e préparatoire à la voie professionnelle dite 3^e Prépa-Pro.

OBJECTIF

Créer, chez des élèves scolairement fragiles, une dynamique nouvelle leur permettant de mieux réussir leur dernière année de cycle 4 en s'appuyant sur des méthodes pédagogiques différentes, et de mûrir un projet de formation par la découverte de plusieurs champs professionnels.

PUBLIC CONCERNE

Elèves de quatrième générale, SEGPA et EANA, volontaires souhaitant finaliser le choix de leur parcours de formation, sans pour autant effectuer un choix définitif de champ professionnel, et dont les résultats scolaires permettent d'envisager, après la classe de 3^e, une orientation réussie dans la voie professionnelle ou dans la voie générale et technologique.

MODALITES D'ADMISSION


La demande d'admission en 3^e Prépa-Pro est faite par les représentants légaux de l'élève. **Elle ne peut faire l'objet d'une décision d'orientation**. La demande est formalisée par la constitution du dossier « demande d'admission en 3^e préparatoire aux formations professionnelles (3^e prépa-pro) en lycée professionnel ou en collège » qui est examiné en **commission départementale 3^e Prépa-Pro**. Ce dossier est téléchargeable dans DOPAE (via ARENA) et sur le site du SAIO : <http://orientation.ac-creteil.fr/les-fiches-dialogue/>

Une attention particulière est portée à la parité entre les demandes des filles et celles des garçons.

 **Tout élève sortant de la formation pour quelque motif que ce soit durant sa scolarité en 3^e Prépa-Pro est automatiquement réaffecté dans son collège d'origine.**

COMMISSIONS DEPARTEMENTALES

DEPARTEMENTS	DEPOT DES DOSSIERS AUX DIVEL, AU PLUS TARD LE	COMMISSIONS
77	30 mai / DSDEN 77 / DIVEL	15 juin
93	02 juin / DSDEN 93 / DIVEL 3	14 juin
94	23 mai / DSDEN 94 / DESEC 2	

 **Tout dossier transmis hors délai et/ou incomplet est déclaré irrecevable.**

Les dossiers doivent obligatoirement comprendre :

- Les bulletins scolaires des 1^{er} et 2^e trimestres de l'année en cours.
- Les dossiers d'admission en 3^e Prépa-Pro avec avis du chef d'établissement, du professeur principal et du conseiller d'orientation-psychologue,

Ils sont à adresser à la DSDEN par voie postale sous bordereau d'envoi.

La commission se compose de chefs d'établissement accueillant une 3^e Prépa-Pro et de directeurs de CIO.

Les élèves ne doivent en aucun cas être soumis à un entretien préalable de recrutement auprès des établissements sollicités, afin de respecter le principe d'équité entre tous les élèves.

Les critères retenus pour l'admission sont :

- les résultats scolaires
- la zone géographique de résidence
- la motivation de l'élève pour la formation

AVIS FINAL

A l'issue de la **commission départementale**, l'IA-DASEN, valide les avis portés sur les candidatures examinées en commission. Les dossiers originaux des élèves non retenus sont transmis aux établissements d'origine et ceux des élèves retenus aux établissements d'accueil.

Les notifications d'affectation des élèves retenus sont envoyées par les services scolarités des DSDEN aux représentants légaux qui procèdent à l'inscription de leur enfant dans l'établissement d'accueil, dès réception de la notification.

SEINE-ET-MARNE LISTE DES 3^E PREPA-PRO

77

COMMUNES	ETABLISSEMENTS	TYPE D'ETAB.
CHAMPAGNE-SUR-SEINE	LA FAYETTE	LYCEE
CHELLES	LOUIS LUMIERE	LYCEE
CLAYE-SOUILLY	LE CHAMP DE CLAYE	LYCEE
COMBS LA VILLE	JACQUES PREVERT	LYCEE
CONGIS-SUR-THEROUANNE	LE GUE A TRESMES	LYCEE
COULOMMIERS	MADAME DE LA FAYETTE	COLLEGE
COULOMMIERS	GEORGES CORMIER	LYCEE
DAMMARIE LES LYS	GEORGES POLITZER	COLLEGE
DAMMARIE-LES-LYS	JOLIOT CURIE	LYCEE
EMERAINVILLE	VAN GOGH	COLLEGE
FAREMOUTIERS	LOUISE MICHEL	COLLEGE
LA FERTE SOUS JOUARRE	LA ROCHEFOUCAULD	COLLEGE
LA ROCHETTE MELUN	BENJAMIN FRANKLIN	LYCEE
LE MEE SUR SEINE	ELSA TRIOLET	COLLEGE
MEAUX	CHARLES BAUDELAIRE	LYCEE
MEAUX	HENRI DUNANT	COLLEGE
MELUN	LEONARD DE VINCI	LYCEE
MELUN	PIERRE BROSSOLETTE	COLLEGE
MOISSY CRAMAYEL	LA BOETIE	COLLEGE
MONTEREAU	ANDRE MALRAUX	LYCEE
NANGIS	RENE BARTHELEMY	COLLEGE
NEMOURS	ARTHUR RIMBAUD	COLLEGE
NOISIEL	CASSIN-NERVAL	LYCEE
OTHIS	JEAN-JACQUES ROUSSEAU	COLLEGE
PONTAULT-COMBAULT	JEAN MOULIN	COLLEGE
PROVINS	JULES VERNE	COLLEGE
PROVINS	LES PANNEVELLES	LYCEE
SAVIGNY LE TEMPLE	LA GRANGE DU BOIS	COLLEGE
THORIGNY-SUR-MARNE	AUGUSTE PERDONNET	LYCEE
TORCY	ARCHE GUEDON	COLLEGE
TOURNAN EN BRIE	CLEMENT ADER	LYCEE
VARENNES-SUR-SEINE	GUSTAVE EIFFEL	LYCEE

Les 3^e prépa-pro sont implantées en lycée professionnel ; les 3^e alternance sont implantées en collège.

L'orientation et l'affectation en 3^e préparatoire aux formations professionnelles et en 3^e alternance s'effectuent en deux phases :

- information préalable des élèves candidats par l'équipe d'un des établissements d'accueil.
- examen du dossier de candidature par la commission départementale.

Les modalités d'organisation de cette procédure seront consultables sur le site de la DSDEN (<http://extranet.dsden93.ac-creteil.fr/orientation-affectations>)

Les dossiers présentés à la commission doivent obligatoirement comprendre :

- **les bulletins scolaires des 1^{er} et 2^e trimestres de l'année en cours,**
- le dossier d'admission,
- la fiche profil de l'élève remplie par l'établissement d'origine (<http://extranet.dsden93.ac-creteil.fr/orientation-affectations>),
- la fiche entretien portant l'avis de l'établissement-lieu de l'entretien (<http://extranet.dsden93.ac-creteil.fr/orientation-affectations>),
- l'avis médical si nécessaire.

Les dossiers sont à adresser à la DSDEN sous bordereau d'envoi par voie postale. Parallèlement, l'établissement d'origine doit transmettre par courrier électronique, un bordereau récapitulatif à l'adresse suivante : ce.93divel-colleges@ac-creteil.fr

Les établissements d'origine notifient l'affectation aux familles sur la base des listes consultables sur l'extranet de la DSDEN de Seine-Saint-Denis (<http://extranet.dsden93.ac-creteil.fr/orientation-affectations>) dès le **21 juin 2016**.

Liste des 3^e Prépa-pro :

COMMUNES	ETABLISSEMENTS	TYPE D'ETAB.
AUBERVILLIERS	D'ALEMBERT	LYCEE
AULNAY SOUS BOIS	VOILLAUME	LYCEE
BOBIGNY	ALFRED COSTES	LYCEE
EPINAY SUR SEINE	LOUISE MICHEL	LYCEE
GAGNY	JEAN BAPTISTE CLEMENT	LYCEE
LA COURNEUVE	DENIS PAPIN	LYCEE
LE BLANC MESNIL	ARISTIDE BRIAND	LYCEE
LES PAVILLONS SOUS BOIS	CLAUDE NICOLAS LEDOUX	LYCEE
NOISY LE SEC	THEODORE MONOD	LYCEE
PANTIN	SIMONE WEIL	LYCEE
ST DENIS	FREDERIC BARTHOLDI	LYCEE
TREMBLAY EN FRANCE	HELENE BOUCHER	LYCEE
VILLEPINTE	GEORGES BRASSENS	LYCEE

Liste des 3^e alternance :

COMMUNE	COLLEGE	ADRESSE	CODE POSTAL
AULNAY SOUS BOIS	VICTOR HUGO	55 RUE AUGUSTE RENOIR	93600
BONDY	BROSSOLETTE	77 AVENUE HENRI BARBUSSE	93140
CLICHY SOUS BOIS	ROMAIN ROLLAND	ALLÉE DE GAGNY	93390
LA COURNEUVE	GEORGES POLITZER	11 RUE GEORGES POLITZER	93120
LIVRY GARGAN	EDOUARD HERRIOT	55 RUE EDOUARD HERRIOT	93190
MONTFERMEIL	JEAN JAURES	41 AVENUE JEAN JAURES	93370
MONTREUIL	GEORGES POLITZER	27 RUE DE LA COTE DU NORD	93100
NEUILLY SUR MARNE	GEORGES BRAQUE	32 RUE D'ANJOU	93330
NOISY LE GRAND	JACQUES PREVERT	22 RUE DE LA BUTTE VERTE	93160
PIERREFITTE SUR SEINE	GUSTAVE COURBET	17 RUE FRANCOIS MITTERRAND	93380
ST OUEN	MICHELET	145 RUE DU DOCTEUR BAUER	93400
STAINS	PABLO NERUDA	17 RUE DES HULEUX	93240

COMMUNES	ETABLISSEMENTS	TYPE D'ETAB.
CHAMPIGNY SUR MARNE	MARX DORMOY	LYCEE
CHOISY LE ROI	JEAN MACE	LYCEE
CHENNEVIERES	NICOLAS BOILEAU	COLLEGE
CRETEIL	ANTOINE DE ST EXUPERY	LYCEE
CRETEIL	BRANLY	LYCEE
FONTENAY SOUS BOIS	JULES MICHELET	LYCEE
GENTILLY	VAL DE BIEVRE	LYCEE
IVRY SUR SEINE	FERNAND LEGER	LYCEE
L'HAY LES ROSES	EUGENE CHEVREUIL	COLLEGE
MAISONS ALFORT	PAUL BERT	LYCEE
ORLY	ARMAND GUILLAUMIN	LYCEE
SAINT-MAUR LA VARENNE	FRANCOIS MANSART	LYCEE
SAINT-MAUR LA VARENNE	GOURDOU-LESEURRE	LYCEE
VILLENEUVE ST GEORGES	FRANCOIS ARAGO	LYCEE
VITRY SUR SEINE	ADOLPHE CHERIOUX	LYCEE